Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260921-2026_09_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COATRÉVEN
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 15 septembre 2026

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Membres votants : 11

Le lundi vingt et un septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE ROLLAND Yves, Maire.

Etaient présents : LE ROLLAND Yves, BEGUEC Isabelle, HERVÉ Amaury, THOMAS Françoise, LE GAIGNEUR Hélène, TACON Isabelle, KERRELLO Martial, TILLY-LAUNAY Stéphane, DEMEERSSEMAN Franky, MORVAN Nolwenn ;

Etaient absents : OLLIVIER Emeric ;

Pouvoir : OLLIVIER Emeric donne pouvoir à KERRELLO Martial ;

Secrétaire de séance : MORVAN Nolwenn ;

Autres personne présentes : ARTUR Raymond, HEDOUIN Philippe, DUHAU-MARMON Soizic, DERRIEN Elodie.

N°2026-09-05 Désignation d'un correspondant incendie et secours

Vu la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,
Vu l'article D.731-14 du code de la sécurité intérieure,

M. Le Maire informe qu'il convient de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux.

Dans le cadre des missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, ce correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève de la commune,
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde,
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

M. Le Maire propose de désigner Madame BEGUEC Isabelle, Première Adjointe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 9 voix « pour » et 2 voix « abstention » (M. DEMEERSSEMAN Franky et Mme MORVAN Nolwenn) :

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 022-212200422-20260921-2026_09_05-DE

Article 1 : **Désigne** Madame BEGUEC Isabelle correspondante incendie et secours ;

Article 2 : **Autorise** Monsieur Le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 22/09/2026
De l'affichage le 22/09/2026